

La répression avant la santé !

Etrange choix du gouvernement français, en mars, où il a lancé l'achat de gaz lacrymogènes plutôt que des tests du coronavirus.

Le 3 mars, le gouvernement a publié un appel d'offre de gaz lacrymogènes pour plus de 3,6 millions d'euros, « au profit de la police nationale et de la gendarmerie nationale », précisément des « Aérosols CS à diffusion dispersive petite capacité (40 à 50 ml) », des « Aérosols CS à diffusion dispersive moyenne capacité (300 ml) » et des « Aérosols CS à diffusion dispersive grande capacité (500ml) ».

Si l'accord-cadre ne précise pas la façon dont ils vont être utilisés, la répression policière forte envers les derniers mouvements sociaux, notamment ceux des personnels soignants, des gilets jaunes, et les retraites, nous donne une piste toute trouvée.

En revanche, ce n'est que le 28 mars que le ministre de la Santé, Olivier Véran, a annoncé que le gouvernement avait commandé 5 millions de tests rapides du coronavirus...

L'usage des drones pour surveiller les citoyens se généralise

Le 12 avril, le ministère de l'Intérieur a lancé un autre appel d'offre pour des drones de surveillance, pour un montant total de 3,8 millions d'euros : des « microdrones du quotidien » et des « drones de capacité nationale ».

Dans le contexte de crise sanitaire, l'utilisation de drones se généralise pour vérifier le respect des mesures de confinement.

Plusieurs villes où les forces de l'ordre ont recours à ce dispositif. Une expérience de ce type, commencée à Nice, a par exemple été étendue à tout le département des Alpes-Maritimes où une entreprise privée de drone épaula policiers et gendarmes. Dans d'autres cas, ce sont les drones de la

gendarmerie qui sont utilisés, notamment sur les littoraux de Charente-Maritime, des Côtes-d'Armor, de Corse, du Pas-de-Calais, de Loire-Atlantique, du Var, ou encore sur les berges du Doubs, en Haute-Garonne, ainsi qu'aux abords du lac du Bourget (Savoie).

Ce nouvel appel d'offres pose des questions sur la remise en cause des libertés individuelles : la dangereuse banalisation de la surveillance de masse, et la juste limite des moyens employés à la mettre en place?

Un confinement répressif qui rapporte

500 000, c'est le nombre de procès-verbaux qui ont été dressés pour non-respect des mesures de confinement.

En supposant que ces contraventions ne concernent que le premier stade, soit 135€, cela représente un total de 67 500 000 euros.

Ce chiffre est un minimum puisqu'en cas de récidives, le montant de l'amende forfaitaire s'élève cette fois à 200 euros.

Nous pouvons nous demander, si cet argent sera mit au profit de notre système de santé, où, comme nous pouvons le craindre, dans l'achat de matériel répressif ?

En Espagne, la police a été mobilisée pour distribuer dans les transports publics, gratuitement, plus de 10 millions de masques. En France, la police, contrôle, verbalise plus de 500 000 personnes. Cherchez l'erreur !

Les moyens mis en œuvre pour étayer et renforcer la surveillance de la population sont-ils vraiment nécessaires alors que notre système de santé public est aux abois ?